



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV Est

Question écrite n° 2224

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la réalisation du TGV Est. Prévue initialement en 2006, la mise en service du premier tronçon a été repoussée en raison de problèmes techniques, juridiques et budgétaires. Ce nouveau retard, compte tenu que la région est déjà mal dotée en la matière, défavorise les entreprises et le développement du territoire de l'est de la France. Cette situation n'est évidemment pas acceptable pour un développement cohérent et durable de cette région. Elle lui demande de lui préciser le calendrier de mise en service du TGV Est et les mesures que compte adopter le Gouvernement en faveur des entreprises en attente de cette mise en service.

Texte de la réponse

La convention de réalisation et de financement du TGV Est européen a été signée en novembre 2000. Le délai de mise au point et de signature de cette convention a conduit à décaler une première fois le calendrier de l'opération de 6 mois, portant la mise en service prévisionnelle en août 2006. Depuis, les concertations locales menées en vue d'une meilleure intégration du TGV dans son environnement, les difficultés techniques liées en particulier aux caractéristiques de certains sols, ainsi que des appels d'offres infructueux ont conduit Réseau ferré de France (RFF) à différer ou à relancer un certain nombre de consultations auprès des entreprises. De ce fait, la date de mise en service prévisionnelle pourrait être décalée d'un an environ d'après RFF. Le Gouvernement veillera à ce que le maître d'ouvrage mette tout en oeuvre pour respecter impérativement cette nouvelle date de mise en service, annoncée lors du comité de pilotage qui s'est tenu à Strasbourg le 10 juillet 2002. A ce jour, il n'est pas prévu de mesures spécifiques en faveur des entreprises et des territoires concernés du fait de ce décalage.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2224

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2972

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3735